

# BONNETAN

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### Cadre Légal:

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation. Elle sera comme celle concernant le Budget 2023, disponible sur le site internet de la Commune de Bonnetan : www.bonnetan.fr

#### Préambule :

Le Compte Administratif doit être adopté en même séance que le Compte de Gestion, exacte réplique du CA tenue par le Trésorier.

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

La Commune de Bonnetan a décidé de lier l'adoption du Compte Administratif & du Compte de Gestion ainsi que le vote du Budget lors d'une et même séance du Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année (loi du 2 mars 1982).

Le compte administratif de la commune de Bonnetan se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté n-1		667 773,78 €		345 835,51 €	- €	1 013 609,29 €
Opération exercices	533 431,55 €	661 892,66 €	275 886,10 €	162 259,45 €	809 317,65 €	824 152,11 €
Total	533 431,55 €	1 329 666,44 €	275 886,10 €	508 094,96 €	809 317,65 €	1837761,40€
Résultat de clôture		796 234,89 €		232 208,86 €		1 028 443,75 €
Solde exercice		128 461,11 €		-113 626,65 €		14 834,46 €

## 1) La section de Fonctionnement

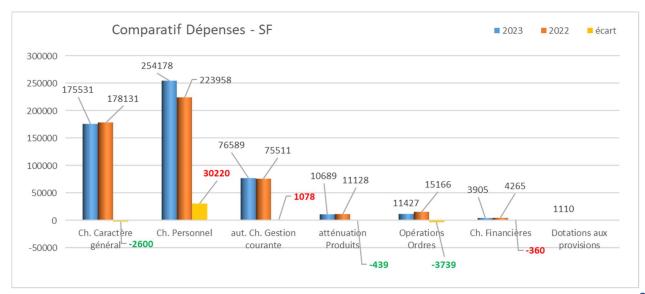
Cette section fait ressortir un excédent de clôture de 128 461.11 € auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de 667 773.78 €.

Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de 796 234.89 €.

## a – les Dépenses de Fonctionnement

Chapitre / Compte	Réalisé 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	533 431,55 €
011 - Charges à caractère général	175 531,45 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	254 178,38 €
014 - Atténuations de produits	10 689,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 427,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	76 589,75 €
66 - Charges financières	3 905,40 €
67 - Charges spécifiques	55,22€
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 055,35 €

Les dépenses réelles de fonctionnement (533 431 €) ont augmenté en 2023 de 4.9 % soit + 25 270€ en comparaison avec l'année 2023 (voir graphique ci-dessous).



#### a – les Dépenses de Fonctionnement

• Les charges à caractère général (Chapitre 011) pour 175 531 € sont en réduction de 2600 € (-1.46%) Le chapitre 011 représente 32.8 % du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Il est à noter que les dépenses sur ce chapitre ont baissé de 1,46 % dans un contexte 2023 d'inflation généralisée et de hausses de coûts. C'est le résultat de la mobilisation de nos équipes pour contenir et maîtriser ces dépenses.

#### Les charges de personnel (Chapitre 012) pour 254 178 € ont augmenté de 30 220 € (+ 13.5%)

Le total du chapitre 012 représente 47.6 % du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité. L'embauche d'une ATSEM a été nécessaire à la suite de l'ouverture de la 6ème classe. L'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1.5 % à compter du 1<sup>Er</sup> juillet 2023 contribue également à cette évolution.

Il est à noter qu'en cas d'absence d'un agent titulaire, son salaire ainsi que les charges inhérentes restent supportés à 100 % au chapitre 012, en revanche les remboursements perçus de notre assureur (SMACL) sont crédités en recettes de la section de fonctionnement au chapitre 013 « atténuation de charges », sur l'année 2023 la commune a été remboursée de 23 747 € à ce titre. L'augmentation nette des charges de personnel est donc de 6473 € soit 2.9 %.

#### Les atténuations de produits (Chapitre 014) pour 10 689 € ont baissé de 439 € (-3.9%)

Elles correspondent au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales) pour des montants déterminés et fixes sur l'exercice. Cette dépense provient du fait que les impositions communales sont basses comparées aux autres communes de notre strate. (www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales).

#### Les Autres charges de gestion courante (Chapitre 065) pour 76 589 € ont augmenté 1078 € (+1.42%)

Dans ce chapitre qui représente 14.3 % des dépenses totales de fonctionnement, on retrouve :

- Les indemnités des élus pour 39 113 € (charges comprises)
- ➤ La contribution au service départemental d'intervention et de secours (SDIS33) pour 16300 €
- ➤ Les participation aux divers syndicats (EPRCF33, SIAEPA, SIV) pour 13 280 €
- ➤ Les subventions octroyées aux diverses associations pour 7900 € (voir ci-dessous).

Bénéficiaires	Localisation	Montant
AAFB - Association Amicale des familles	Bonnetan	1500,00
ACCA - chasse	Bonnetan	400,00
Association rénovation des églises paroissiale Bonnetan et Loupes	Bonnetan / Loupes	500,00
Comité des fêtes	Bonnetan	2000,00
Coopérative scolaire école Bonnetan	Bonnetan	1000,00
APEIB - BonnetanBulle	Bonnetan	400,00
FCCB Football Club des Coteaux Bordelais	Tresses	750,00
WAJUTSU - CDC Croignon	Croignon	200,00
ACPGCATM - anciens combattants	Salleboeuf	250,00
Secours Catholique - Délégation de la Gironde	Mérignac	250,00
Secours Populaire français - Cenon	Cenon	250,00
Croix Rouge Française - Unité locale Entres deux mers	Saint Loubès	250,00
SAHCC - Sté Archéologique Historique Canton	Lignan	100,00
Amicale des secrétaires du canton de Créon	Créon	50,00

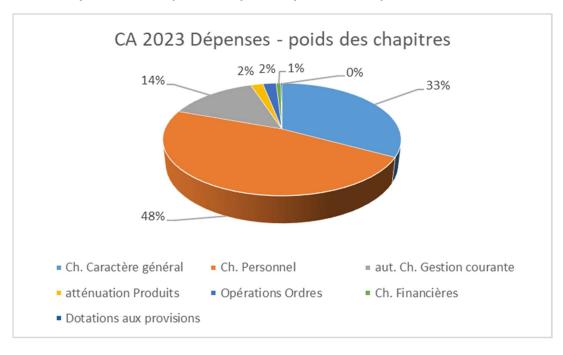
## a – <u>les Dépenses de Fonctionnement (suite)</u>

## • Les Charges financières (Chapitre 066) pour 3905 € ont diminué de 360 €

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés par la collectivité pour des réalisations de travaux (Ecole maternelle et Colombarium). Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts contractés par la collectivité avec les dates d'échéances de remboursement.

Année	Objet	Organismes	Montant initial	Durée	taux	Échéance finale
2017	Columbarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ANS	1,16%	01/07/2026
2019	ECOLE	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ANS	1,64%	01/08/2033

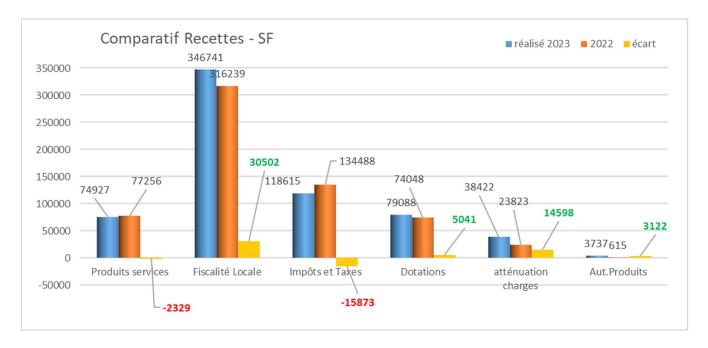
## Ci-dessous, en synthèse la répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement :



## b – les Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Recettes SF	réalisé 2023
70	Produits services	74 926,75 €
731	Fiscalité Locale	346 741,00 €
73	Impôts et Taxes	118 614,65 €
74	Dotations	79 088,46 €
013	atténuation charges	38 421,59 €
75	Aut.Produits	3 737,33 €
77	Produits spécifiques	362,88€
	Total	661 892,66 €

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 661 892 €, elles ont augmenté en 2023 de 4,1 % soit + 25 998€ en comparaison avec l'année 2022 (voir graphique ci-dessous).



#### les atténuations de charges (Chapitre 013) pour 38 421 €, en hausse de 14 598 €

Il s'agit pour 23 747 € des remboursements de notre assurance pour des arrêts de travail ou maladie des agents municipaux ; en 2023, un agent titulaire a été dans cette situation. Mais également, de la contribution de la commune de Camarsac pour la mise à disposition d'un agent technique à mi-temps (9800 €) et du remboursement des trop perçus à la suite de régularisations (5 090 €).

## les produits des services (Chapitre 70) pour 74926 €, en baisse de 2 330 €

La facturation des repas à la cantine constitue la majeure part de ces produits (64 000 €). Les autres recettes concernent une redevance de voirie attribuée par l'EPCI de rattachement (CDC Coteaux Bordelais pour 6124 €), les droits de stationnement des commerçants du marché et du Pizzaiolo ainsi que les concessions au sein des cimetières.

#### Les produits de la fiscalité locale (Chapitre 731) pour 346 741 €, en hausse de 30 522 € (+ 9.6%)

Ce produit est intégralement issu de la Taxe foncière (bâti et non bâti) ainsi que de la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires. La forte hausse de ce produit est intégralement liée à la revalorisation des bases d'imposition, décidées par l'Etat. La collectivité, ayant connaissance de cette revalorisation, avait fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les Taxe foncières pour l'année 2023.

## b – les Recettes de Fonctionnement (suite)

#### les Impôts et taxes (Chapitre 73) pour 118 614 €, en baisse de 15 874 €

Dans ce chapitre, on retrouve :

- les DMTO (Droits de mutations à titres onéreux) qui ont généré 56 140 € en 2023 (-2 500 €)
- La taxe perçue sur les pylônes électriques présents sur la commune a généré une recette de 16 776 € (+750 €)
- La dotation de solidarité communautaire pour 33 455 € (+1 900 €)
- L'attribution de compensation versée par la CDC Coteaux Bordelais pour 8 655 € (-7 200 € à la suite de l'adhésion de la commune au service mutualisé de comptabilité mis en place par la CDC).

Le solde de la baisse provient de l'arrêt des reversements de la CAF pour l'organisation du Périscolaire (-6000 €)

## • les Dotations (Chapitre 74) pour 79 088 €, en hausse de 5 040€.

Dans ce chapitre, on retrouve :

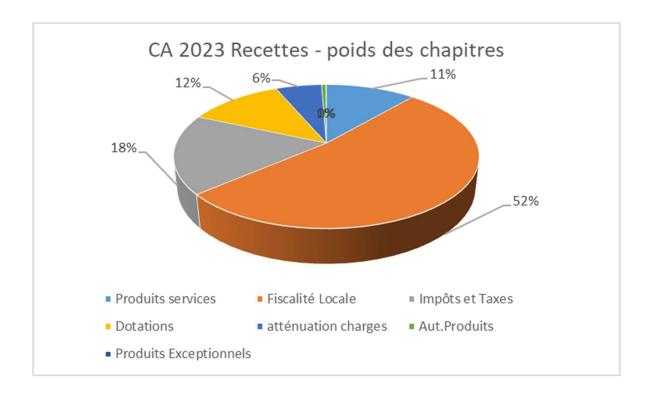
- la Dotation Globale de Fonctionnement pour 49 737 € (+ 1500 €)
- la Dotation de Solidarité Rurale pour 16 059 € (+ 2600 €)
- les Attributions diverses de compensation versées par le département et l'Etat pour 13 300 € (+ 1000 €)

#### • Les Autres Produits de gestion courante (Chapitre 75) représentent 3 740 €

Pour 3160 €, il s'agit du remboursement des fluides payés par les Francas qui assurent la Garderie et le Centre Aéré au sein de nos locaux.

Le solde (580 €) provient des locations du foyer rural et des participations perçues lors du prêt de matériel communale (tables et chaises).

## Ci-dessous, la répartition par chapitre des recettes de fonctionnement :



## 2) La section d'Investissement

Cette section fait ressortir **un déficit de clôture sur l'exercice 2023 de - 113 626,65 €**, les excédents cumulés antérieurs se chiffraient à **345 835,51 €**.

Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture cumulé excédentaire de 232 208,86 €.

## a – <u>les Dépenses d'Investissement par opérations</u>

Sur l'année 2023, la collectivité a dépensé 245 594 € au titre de l'investissement

	DEPENSES
OPERATIONS	Réalisé 2023
202 - ACQUISITIONS DIVERSES	9 131,79€
203 - AMENAGEMENT DU PARC	76 714,80 €
204 - TRAVAUX EGLISE	3 222,00 €
207 - TRAVAUX DE VOIRIE	68 496,58 €
212 - REVISION PLU	5 040,00 €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC	3 990,00 €
218 - FOYER RURAL	8 185,20 €
223 - ECOLE CHANTE RAINETTE	31 870,52 €
224 - CANTINE	1 260,96 €
225 - MAIRIE	28 995,60 €
229 - ADAP	6 646,80 €
234 - PLAN VELO	2 040,00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS	245 594,25 €

## Au titre de l'opération 202 « Acquisitions diverses » : 9 131 €

- Il s'agit d'équipement divers :
  - o Vidéo projecteur pour l'école : 2 240 €
  - o Défibrillateurs : 3 320 €
  - o mobilier pour la 6ème classe : 1 500 €
  - o achat de matériels pour le service technique : 2 070 €

#### Au titre de l'opération 203 « Parc » : 76 715 €

- o La rénovation des allées piétonnes : 60 000 €
- o Installation nouvelle aire de jeux : 10 330 €
- o Travaux ADAP / PMR: 4 900 €

### Au titre de l'opération 204 « Eglise » : 3 222 €

O Remplacement des mains courantes escalier extérieur

#### Au titre de l'opération 207 « Voirie » : 68 500 €

- o Rénovation Allée de Bareau : 56 700 €
- o Rénovation chemin du Chenut : 8 665 €
  - dépense financée à part égale avec la commune de Salleboeuf pour un total de 17 330€

#### Au titre de l'opération 212 « PLU » : 5 040 €

○ Frais de relevé topographique Chemin des fossés : 5 040 €

#### Au titre de l'opération 216 « Eclairage Public » : 3 990 €

- o lotissement de Bareau (passage en LED) : 2 150 €
- o Mise en place extinction nocturne : 1 840 €

Au titre de l'Opération 218 « Foyer rural » : 8 185 €

o Rénovation Toiture : 8185 €

## a – les Dépenses d'Investissement par opérations (suite)

#### Au titre de l'Opération 223 « Ecole Elémentaire » : 31 870 €

o Remplacement de la chaudière : 14 500 €

o Travaux sur les préfabriqués en vue du transfert de la Garderie : 10 160 €

o Travaux divers : 5 250€

o Installation main courante ADAP : 1 960 €

#### Au titre de l'Opération 224 « Cantine » : 1 260 €

Achat de vaisselles : 590 €Réparation Four : 670 €

#### Au titre de l'Opération 225 « Mairie » : 28 995 €

Rénovation toiture : 22 605 €
Rénovation parvis : 4 790 €
Travaux ADAP / PMR : 1 600 €

## Au titre de l'Opération 229 « ADAP » : 6 647 €

Travaux maison des associations (Garde-corps escalier) : 4 900 €

o Travaux Foyer rural: 1747 €

#### Au titre de l'Opération 234 « Plan vélo » : 2 040 €

 ○ Relevé topographique sur le Pas Douen en vue de l'implantation d'une CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) : 2040 €

## b – les autres Dépenses d'investissement hors Opérations

Sur l'année 2023, les dépenses d'investissement hors opérations s'élèvent à 30 291 €.

	DEPENSES
HORS OPERATIONS	Réalisé 2023
10 - Dotations, fonds divers	6 541,30€
10226 - Taxe d'aménagement	6 541,30€
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 750,55€
1641 - Emprunts en euros	23 750,55€
TOTAL DEPENSES HORS OPERATIONS	30 291,85€

Au **chapitre 10** apparait une dépense de 6541.30 € correspondant au remboursement d'une taxe d'aménagement perçue à tort par la commune.

Au **chapitre 16** apparait le remboursement du capital des emprunts de la commune pour 23 750,55€ (2 emprunts en cours ; un de 50 k € contracté en 2017 échéance en 2026 et le second de 300 k € contracté en 2019 pour la construction de l'école Maternelle, échéance en 2033).

Année	Objet	Organismes	Montant initial	Durée	taux	Échéance finale
2017	Columbarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ANS	1,16%	01/07/2026
2019	ECOLE	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ANS	1,64%	01/08/2033

L'endettement de la commune au 31/12/2023 se chiffre à : 240 033 € soit 236 € / habitant

## c – <u>les Restes à Réaliser (RAR)</u>

Certaines dépenses engagées en 2023 n'ont pas pu être comptabilisées sur l'exercice. Elles ont été enregistrées en RAR 2023.

#### Les RAR s'élèvent à 6 876 € en dépenses comme indiqué ci-dessous :

- 1876 € pour la réparation de la passerelle du parc
- 1380 € pour l'installation d'un garde-corps sur la passerelle du parc
- 3600 € pour des travaux d'esquisse sur le Plan Vélo.

## d - les Recettes d'Investissement par opérations

Pour financer les travaux répertoriés ci-dessus, la commune a fait appel aux subventions auprès de L'Etat et du Département de La Gironde. Ci-dessous, la synthèse des subventions perçues en 2023 pour **36 486,66 €** 

Financeur	Opérations	Travaux	Montant perçu
Etat – Préfecture Gironde	203	Allées du parc	9 221,49 €
Département	205	Travaux Eglise	5 161,00 €
Etat – Préfecture Gironde	207	Voirie	9 105,87 €
Etat – Préfecture Gironde	225	Travaux parvis Mairie	997,50€
Département - FDAEC	218 & 225	Rénovations Toitures Mairie et Foyer	12 001,00 €

En synthèse, la part des subventions perçues représentent 14.85 % des dépenses d'investissement de l'année 2023.

## e – <u>les Recettes d'Investissement hors opérations</u>

Au chapitre 10 apparaît la somme de 114 345,59 € qui se décompose ainsi :

- 48 053, 24 € à l'article 10222 correspondent au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La collectivité perçoit 16,40% du montant de ses dépenses d'investissement de l'année n-2 (202é) et sous certaines conditions.
- 43 590,75 € à l'article 10226 correspondent aux taxes d'aménagement perçues par la commune sur les permis de construire et les aménagements réalisés par les habitants de Bonnetan.
- 22 701,60 €à l'article 1068 correspondent aux RAR (restes à réaliser) de l'exercice 2022.

Au chapitre 040 apparaît la somme de 11 427 €, elle comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042). Détail ci-dessous :

Années	Montant	Durée	Début	DATE FIN
Subv. Assainissement	150 000,00 €	15 ANS	2014	2028
Subv. Assainissement	21 410,00 €	15 ANS	2015	2029

## Ci-dessous, une vue globale de section d'investissement 2023 :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	
Résultat reporté n-1		345 835,51 €	
Opération exercices	275 886,10€	162 259,45€	
Total	275 886,10€	508 094,96€	
Résultat de clôture		232 208,86 €	

